

Communiqué de presse // 07.04.2017



Journée mondiale de la santé : l'EPS est santé !

Le développement des activités physiques, un enjeu de santé publique !

De nombreux rapports convergent pour pointer une sédentarité accrue, une augmentation des cas de surpoids voire d'obésité. Ainsi, l'OCDE dans son panorama sur la santé fait le constat que 70% des adultes pratiquent une activité physique 2h30 en moyenne par semaine mais que chez les adolescent-es ces chiffres « tombent » à 6% pour les filles et 14% chez les garçons. La fédération française de cardiologie fait le calcul qu'en 40 ans, les collégiens ont perdu environ 25% de leur capacité physique, constate que moins de 50% des enfants font 60 minutes d'activité physique par jour...

La situation est grave et ce ne sont pas les communications incitant à la pratique qui suffiront à résoudre le problème. Le SNEP-FSU pointe une responsabilité particulière de l'Education nationale qui doit avoir pour mission de développer les pratiques physiques sportives et artistiques, et le goût de l'effort chez les élèves. L'École est le seul endroit où tous les jeunes, filles ou garçons, quels que soient leurs milieux d'origine, quelles que soient leurs « capacités », quels que soient leurs « goûts », quel que ce soit leur lieu de vie... ont l'obligation d'une pratique physique régulière via l'Education Physique et Sportive (EPS). Offrir au moins deux séquences hebdomadaires d'EPS aux collégiens et aux lycéens est donc un enjeu majeur tant pour la formation de ces jeunes que pour leur santé. Le SNEP-FSU demande qu'en priorité, les horaires d'EPS soient augmentés et portés à 4 heures par semaine, puis progressivement à 5h, à tous les niveaux de la scolarité pour répondre à ces urgences.

L'éducation physique et sportive participe à l'éducation à la santé. Grâce à des contenus appropriés, elle permet aux élèves de se dépasser, d'acquérir des habiletés et des techniques, d'éprouver plaisir et bien-être à pratiquer avec les autres, de mieux se connaître, de gagner en estime de soi... Elle initie à la prise de risque et à la maîtrise de celui-ci et, au terme de la scolarité, la capacité à s'engager de façon autonome dans des pratiques régulières. Les activités scolaires obligatoires (EPS) et volontaires (sport scolaire) doivent pouvoir trouver un prolongement hors de l'école et pour cela, il convient de développer une politique du sport pour tous plus ambitieuse et aider les associations sportives pour qu'elles puissent accueillir plus de jeunes tout en les encadrant mieux.